

Le positionnement permet d'évaluer les connaissances, les compétences, les besoins et les attentes du candidat avant le début de sa formation afin de définir un parcours adapté.

Étape 1 – Entretien individuel

Recueil des informations suivantes :

- Identité du candidat.
- Âge.
- Expérience éventuelle de la conduite.
- Formation antérieure.
- Motivations.
- Disponibilités.
- Objectif permis B, conduite accompagnée, conduite supervisée, passerelle B78/B (entourer l'objectif concerné).

Étape 2 – Évaluation des connaissances

Évaluation du niveau concernant :

- Le Code de la route.
- La signalisation.
- Les règles de circulation.
- Les notions de sécurité routière.

Étape 3 – Évaluation pratique

Lors d'une séance d'évaluation, l'enseignant apprécie :

- Installation au poste de conduite.
- Utilisation des commandes.
- Coordination des gestes.
- Observation.
- Respect des consignes.
- Gestion de la vitesse.
- Maîtrise du véhicule.
- Anticipation.
- Perception des risques.

Étape 4 – Identification des besoins particuliers

Vérification de l'existence de :

- Difficultés d'apprentissage.
- Besoins d'adaptation pédagogique.
- Situation de handicap nécessitant des aménagements.
- Contraintes professionnelles ou personnelles.

Étape 5 – Détermination du parcours de formation

À l'issue du positionnement sont définis :

- Le nombre prévisionnel d'heures de conduite.
- Les modalités pédagogiques retenues.
- Le rythme des leçons.
- Les objectifs intermédiaires.
- Les modalités de suivi.

Restitution au candidat

Les résultats du positionnement sont présentés au candidat. Ils servent de base à la proposition de formation personnalisée. Le candidat est informé que le volume d'heures prévisionnel pourra être réévalué au cours de la formation selon sa progression.

Le dossier du candidat comprend :

- La fiche de positionnement.
- Le résultat de l'évaluation de départ.
- Les éventuelles adaptations mises en œuvre.
-la proposition détaillée et chiffrée de la formation choisie

Nom de l'enseignant : Mme Mahjouba MAWHOUB